

condition pour rompre CDD

Par **minibop**, le **01/03/2008** à **13:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD de 6 mois après avoir effectué un CDD de 12 mois (contrat aidé).

Puis-je rompre ce contrat avant les 6 mois si je trouve un autre travail meme si ce nouveau travail ne serait pas un CDI ?

et seconde question. Si a l'issue de ces 6 mois mon contrat n'est pas renouvelé, mes indemnités de licenciement devraient etre de 6 ou bien 18 mois (6+12) ?

Merci d'avance. et bonne journée image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **01/03/2008** à **13:34**

[quote="minibop":1y80vw7x]Bonjour,

Je suis actuellement en CDD de 6 mois après avoir effectué un CDD de 12 mois (contrat aidé).

Puis-je rompre ce contrat avant les 6 mois si je trouve un autre travail meme si ce nouveau travail ne serait pas un CDI ?[/quote:1y80vw7x]

non ce n'est pas possible sauf accord de votre employeur

[quote="minibop":1y80vw7x]et seconde question. Si a l'issue de ces 6 mois mon contrat n'est pas renouvelé, mes indemnités de licenciement devraient etre de 6 ou bien 18 mois (6+12) ?

Merci d'avance. et bonne journée image not found or type unknown
ca depend si le cdd est le premier renouvele ou pas

Par **minibop**, le **01/03/2008** à **13:59**

Merci beaucoup.

Donc il est impossible de rompre un CDD ? c'est pas cool ça.

Normalement après le premier CDD j'aurais dû avoir un CDI...

Par **jeeecy**, le **01/03/2008** à **14:15**

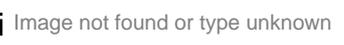
si il y a trois possibilités pour rompre un cdd :

-accord avec l'employeur

-avoir un cdi

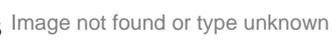
-que l'employeur te vire pour faute grave

;) 

c'est bien pour cela que le cdd coute plus a une entreprise qu'un cdi 

Par **minibop**, le **01/03/2008** à **19:07**

;) 

Ok, merci pour ces précisions 

:lol: 

mais si ça lui coute si cher ils n'ont qu'a m'augmenter et me faire un cdi ! 